

Les gaz résiduels des cimenteries: Des contrôles déficients engendrent un air vicié

Martin Forter, MfE

Les gaz résiduels des cimenteries suisses dépassent souvent les valeurs limites, pourtant plus laxistes qu'en l'Europe. Même les mesures semblent non fiables. Les MfE et Pingwin Planet s'y attèlent.

«Des valeurs limites élevées – et pourtant des dépassements fréquents», voici le jugement du magazine de consommateurs *Saldo* au regard de l'émission quotidienne de gaz résiduels des 6 cimenteries suisses de 2014 à 2016.¹

En Suisse, les cimenteries sont de gros pollueurs, et ce avec l'aval des autorités²: la valeur limite pour le toxique dioxyde de soufre (SO₂) est dix fois plus élevée que dans l'Union Européenne (UE) et celle des composés organiques volatiles (COV), en partie cancérigènes, huit fois plus élevée que dans l'UE. Les cimenteries helvétiques peuvent aussi expulser deux fois plus de poussières qu'en Allemagne. Mais: elles ne respectent même pas avec fiabilité ces valeurs limites rehaussées, comme le montrait *Saldo* en juin 2018 (cf. www.aefu.ch/saldo-zementwerke-2018).

Saldo avait exigé les valeurs mesurées des gaz résiduels des années 2014 à 2016 auprès des autorités et proposé les résultats à l'ÉCOSCOPE.³

Des appareils de mesure défectueux?

Une autre analyse montre désormais que les appareils de mesures semblent mal fonction-

ner à certains endroits. Comme à l'usine de Wildegg (AG) de jura cement: «Les valeurs de poussières mesurées en 2015 et 2016» sont «inutilisables», critique Josef Waltisberg. Il travaille depuis presque 30 ans dans le secteur des émissions polluantes des cimenteries, entre autres pour le trust Holcim.⁴ «Une analyse des émissions de COV à Wildegg», de 2014 à 2016 «est impossible», selon lui. Les valeurs indiqueraient «des problèmes avec les appareils de mesure». Sur demande, jura cement se manifeste «étonné de l'affirmation sur les dispositifs défectueux.» Ils auraient très bien marché et continueraient à le faire.

Waltisberg suppose des problèmes avec le moyen de mesure aussi à la cimenterie de Siggenthal (AG) d'Holcim: «Certes, la valeur limite semble respectée en 2014. Mais: l'appareil n'a pas mesuré correctement durant des mois», explique l'expert. Sur demande de l'ÉCOSCOPE, Holcim nie un dys-

fonctionnement. «Les valeurs limites ont été respectées», dit Thomas Richner, coordinateur environnemental d'Holcim.

Vigier Ciment SA à Rechenette (BE) semble aussi avoir des difficultés avec les mesures des poussières. Waltisberg: «Il est évident que quelque chose ne va pas.» Mais Vigier communique à l'ÉCOSCOPE qu'elle n'a «aucun problème particulier» avec les mesures d'émission de poussières. «Les normes légales» seraient «totalement respectées».

Dans les séries de mesures de 2016 pour la cimenterie Untervaz (GR) d'Holcim, il manquerait «45 valeurs moyennes quotidiennes pour l'oxyde d'azote et le SO₂». Pourtant le four marchait. Étonnant», fait observer Waltisberg. Holcim admet sur demande que l'appareil était défectueux à Untervaz.

Pas d'état actuel de la technique?

Pour les cimenteries, les valeurs limites d'émission de substances cancérigènes et d'oxyde d'azote (NO_x) doivent non seulement être respectées, mais encore correspondre à l'état actuel de la technique selon l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Il semble que personne ne veuille l'imposer: Ni les autorités cantonales, ni le Conseil fédéral et le Conseil National, bien que les possibilités techniques existent, comme le montre l'exemple ci-après.

• *Substances cancérigènes*: la cimenterie Wildegg de jura cement a évacué plus de benzène cancérigène que ce qui est admis pendant 172 jours en 2017 et 39 jours en 2016. Selon l'office de la protection de l'environnement (OpE) du canton d'Argovie, ces émissions ne constituent pas «une menace pour la popula-



Une affaire contradictoire. Malgré des dépassements massifs de valeurs limites dans le cas de l'air expulsé: jura cement reçoit le prix d'entreprise d'Argovie pour son usine à Wildegg. Elle produit «extrêmement écologiquement tout en respectant l'environnement selon l'état le plus avancé de la technique».

© OEKOSKOP

tion». Mais cela n'est pas du tout laissé à l'appréciation d'un service cantonal. Selon l'Opair, «Les émissions de substances cancérigènes seront limitées, indépendamment de la charge cancérigène qu'elles engendrent, dans la mesure où le permettent la technique et l'exploitation, et où cela est économiquement supportable.»⁵ Pour régler le problème du benzène, le canton d'Argovie accorde un délai transitoire jusque fin 2020. Mais Josef Waltisberg, l'ex-collaborateur d'Holcim dit que pour baisser ces émissions, il faudrait seulement changer «la répartition des combustibles au sein du four et/ou la répartition de l'air dans le four». Cela est possible «à très court terme avec peu de moyens». Un délai de 4 ans est «inutile». Toutefois: les valeurs limites quotidiennes d'émission de benzène sont respectées depuis mars 2018, a laissé entendre jura cement via l'Aargauer Zeitung.

• *Oxyde d'azote (NO_x)*: dès 2019, les cimenteries suisses émettront plus du double de NO_x que leur concurrence allemande où la valeur limite de NO_x sera fortement réduite en vertu de nouvelles techniques efficaces (cf. ÉCOSCOPE 2017). «Les cimenteries allemandes investissent actuellement, selon l'association des cimenteries allemandes, près de 450 millions d'euros pour respecter cette nouvelle valeur de NO_x de 200 mg/m³ d'air, souligne Waltisberg. Mais en Suisse, une limite de NO_x de 450 mg/m³ doit s'appliquer aussi après 2019 pour la moyenne de toutes les cimenteries suisses.

«À l'évidence jusqu'ici, il n'y avait pas la volonté, en Suisse, de réduire les émissions de substances cancérigènes et de NO_x autant que le droit en vigueur le prescrit», résume Lorenz Hirni, co-président de PP. Peter Kälin, président des MfE, complète: «Nous ne l'acceptons pas.»

Imposer des valeurs limites plus basses

Les MfE et PP exigent la limitation des polluants émis des cimenteries suisses suivant les valeurs limites plus basses dans les pays voisins. Il faut, d'une part, fixer des valeurs limites plus basses pour les substances cancérigènes et le NO_x. D'autre part, ces valeurs limites doivent être comprises comme objectifs minimums de réduction, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici. De plus, les deux associations déposent ensemble une plainte à l'autorité de surveillance contre le contrôle insuffisant des gaz résiduels à l'OpE d'Argovie (cf. encadré).

Plainte à l'autorité de surveillance

Les MfE et PP critiquent dans une plainte au Département Construction, transports et environnement d'Argovie une partie du travail réalisé par l'OpE pour les deux cimenteries argoviennes Wildegg (jura cement) et Siggenthal (Holcim). L'OpE n'a pas obligé à temps les cimenteries à réali-

ser, entre autres, des mesures suivies et des enregistrements continus. Il n'a aussi pas imposé les directives de droit fédéral concernant les substances cancérigènes comme le benzène et les dioxines. En outre, l'OpE n'a pas suffisamment considéré son obligation de limitation d'émission de NO_x.

Dr. Martin Forter est directeur des MfE, géographe et auteur de livres.
info@aefu.ch,
www.aefu.ch